

Plaisir
Jeu
Esprit d'équipe
Fair-Play
Partage
Respect



N° 572 du 30 septembre 2022



District de la
**Nièvre de
football**

NIEVRE FOOTB@LL

Journal officiel du District de la Nièvre

Une équipe unie au service du Football Nivernais ! – Tél : 03.86.61.07.23



SOMMAIRE

Actualités

☞ Accès [direct](#)

Procès-verbaux

☞ Accès [direct](#)

Classements et
désignations

☞ Disponibles en fin
de journal

NOS PARTENAIRES

Intermarché
HYPER
VARENNES-VAUZELLES



Volkswagen

SPORT
COMMERCIAL

NIÈVRE
Le département



CENTRE LOIRE

Le District recrute un volontaire !

**SERVICE
CIVIQUE**
Une mission pour chacun
au service de tous

RENDEZ (VOUS)
SERVICE. FAITES
UN SERVICE CIVIQUE



**Le District de la Nièvre de Football recrute un volontaire en Service Civique
(Loi du 10 Mars 2010 : Engagement d'un service civique), âgé de 18 à 25 ans
pour la saison 2022/2023**

*** L'intégralité de cet article en pages suivantes***





District de la
Nièvre de
Football



SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

Le District de la Nièvre de Football recrute un volontaire en Service Civique (Loi du 10 Mars 2010 : Engagement d'un service civique), âgé de 18 à 25 ans pour la saison 2022/2023 :

Un Service Civique « Renforcer le Vivre Ensemble : prévenir et réparer les mauvais comportements »

Lieu de travail : Siège du District à Varennes-Vauzelles

Début de mission : 18 octobre 2022

Missions : Mener des actions afin de lutter contre la violence et les incivilités dans le domaine du football. Mise en place d'actions en direction d'un public licencié ou non au club (sensibilisations, participation à un forum, actions originales hors actions courantes des clubs...). Mise en place d'actions en lien avec les objectifs du District et en appui avec le Programme Educatif Fédéral (PEF) : respect des règles de vie, acceptation des différences, engagement citoyen et fair-play dans le sport, amélioration du comportement citoyen des joueurs/parents/spectateurs/dirigeants, sensibilisation en utilisant divers outils...

Critères :

- Homme ou Femme
- Être âgé de 18 à 25 ans
- Disponible 24 heures par semaine
- Être français ou être citoyen d'un autre pays de l'Espace Économique Européen, ou résider légalement en France depuis au moins un an, ou résider légalement en France, en étant citoyen d'un pays où sont affectés des volontaires français
- Titulaire du Permis B

Cette mission a une durée de 8 Mois

Si vous êtes intéressé(e)s pour accomplir cette mission d'intérêt général dans le domaine du sport, nous vous remercions de transmettre un Curriculum Vitae et une lettre de motivation, **avant le mardi 27 septembre 2022**, soit par mail à l'adresse suivante : atenaille@nievre.fff.fr ou par voie postale : District de la Nièvre de football – 2 rue Louise Michel, 58640 VARENNES-VAUZELLES.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Mme. Anaïs TENAILLE par mail à atenaille@nievre.fff.fr

Tek Foot Cup : lancement !

Pour cette nouvelle saison l'Equipe Technique Départementale lance l'opération TEK FOOT CUP U11.



Cette action innovante qui s'adresse aux catégories U10 et U11 a pour objectif d'**évaluer** le niveau technique des jeunes joueurs, de **participer** à leur perfectionnement, de **suivre** leur progression au fil de la saison et enfin de **valoriser**, à l'issue de celle-ci, les performances individuelles.

Pour participer il suffit de se présenter sur les sites d'accueil en respectant simplement les dates, les horaires et la liste des clubs invités. Retrouver toutes les informations utiles dans les documents ci-dessous :

1. [Descriptif de la Tek Foot Cup](#)
2. [Epreuve de la Tek Foot Cup](#)





COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion 22 septembre 2022 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 1

Présidence : M. Patrick DUFLOUX

Présents : Mme Océane BROSSARD, MM. Didier GOUNOT, Kévin BOITIER, Fabien SAULIN, Dominique ATERO

Excusé : M. Daniel BOSSUAT

La commission souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres, Océane BROSSARD et Fabien SAULIN.

1 – COMMUNICATION DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

La commission rappelle que, compte tenu de la nouvelle réglementation applicable depuis l'Assemblée Fédérale du 11 décembre 2021, tout arbitre (sauf cas particuliers) quittant un club ne pourra couvrir son nouveau club qu'à compter de la saison 2026/2027.

Dossier HERVE Florian

Club formateur US La Charité

La commission accorde une licence pour Pouilly. Mr HERVE ne pourra être comptabilisé au titre des obligations de ce club qu'à compter de la saison 2026/2027.

Dossier FOUQUET Kévin

Club formateur : Anlezy

La commission accorde une licence pour Coulanges. Mr FOUQUET ne pourra être comptabilisé au titre des obligations de ce club qu'à compter de la saison 2026/2027.

Dossier RABEUX Emmanuel

Club formateur : Brassy

La commission accorde une licence pour Corbigny. Mr RABEUX ne pourra être comptabilisé au titre des obligations de ce club qu'à compter de la saison 2026/2027.

Dossier DUMONT Aymeric

Club formateur : St Benin

La commission accorde une licence pour Cossaye. Mr DUMONT ne pourra être comptabilisé au titre des obligations de ce club qu'à compter de la saison 2026/2027.

Dossier DO FUNDO Sunny

Club formateur : Clamecy

La commission accorde une licence pour Lormes. Mr DO FUNDO ne pourra être comptabilisé au titre des obligations de ce club qu'à compter de la saison 2026/2027.

Dossier COTET Patrick

Club formateur : Cercy

La commission accorde une licence pour Luthenay. Mr COTET ne pourra être comptabilisé au titre des obligations de ce club qu'à compter de la saison 2026/2027.

DOSSIER SAMI Mohamed

Club formateur : Narcy

La commission accorde une licence pour Montigny. Mr SAMI ne pourra être comptabilisé au titre des obligations de ce club qu'à compter de la saison 2026/2027.

2 – OBSERVATION DE L'OBLIGATION D'ARBITRE(S) SAISON 2022/2023

Statut de l'arbitrage FFF : est considéré comme couvrant son club, l'arbitre licencié à un club, rattaché à celui-ci, et renouvelant à ce club jusqu'au 31 août.

D1 - 2 arbitres

Coulanges	manque 1 arbitre
Moulins	manque 1 arbitre
Saint Pierre	manque 2 arbitres

D2 - 1 arbitre

Cercy	manque 1 arbitre
Cosnois FC	manque 1 arbitre
Lormes	manque 1 arbitre
Luzy	manque 1 arbitre
Montigny	manque 1 arbitre
St Eloi	manque 1 arbitre
St Père	manque 1 arbitre
Varzy	manque 1 arbitre

D3 - 1 arbitre

Chantenay	manque 1 arbitre
Cossaye	manque 1 arbitre
Druy Béard	manque 1 arbitre
Entrains	manque 1 arbitre
St Révérien	manque 1 arbitre
St Seine	manque 1 arbitre

D4 - 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire

Neuvy	manque 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire
Tannay	manque 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire

Les clubs ont la possibilité de se mettre en règle avant le 31 janvier 2023 en inscrivant un ou plusieurs candidats à la formation initiale arbitre organisée par la CDA les 28/29 et 30 octobre 2022.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission départementale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1. et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F

Pour le Président de Séance,
Le Secrétaire de séance
Dominique ATERO



Réunion 20 septembre 2022

Présidence : M. Christophe NOGUES

Membres présents : Mme OSBÉRY, MM. ALDAX, BERFORINI, BERNARD, BUCHETON

Membres excusés : Mmes BEAURENAUD et VALLET (pouvoir A. ALDAX), MM. ATERO (pouvoir A. BUCHETON), BEAUVOIS (pouvoir C. NOGUES), BONDOUX, DEVOUCOUX, MAY (pouvoir J. BERFORINI), PONSONNAILLE (pouvoir S. OSBERY)

Membres invités présents : MM. ARCHAMBAULT, FRANCE

Membres invités excusés : MM. LEMERCIER, TREPKA

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe 1.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe 1.

3. ADOPTION PV

→ **Comité de Direction du 24 août 2022 paru sur le site internet du District le 30 août 2022**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

4. POINT FINANCIER

4.1. Validation du Budget Prévisionnel suite modifications

Sylvie OSBERY présente ensuite le budget prévisionnel modifié pour la saison 2022/2023 d'un montant de 309.870€.

Les membres du Comité de Direction valident ce budget à l'unanimité qui sera présenté lors de l'AG du 15 octobre.

5. POINT SUR LES COMPETITIONS

5.1 Au niveau Seniors

Christophe NOGUES revient sur l'organisation du championnat Départemental 4 pour lequel la Commission des Compétitions Seniors a opté pour un championnat classique en 2 poules sur 18 journées, selon le choix des clubs ayant répondu au questionnaire.

Joseph BERFORINI indique qu'il comptabilise, cette année, 9 équipes participant au critérium Vétérans et 10 équipes pour la Coupe.

5.2 Au niveau Jeunes

Alain BUCHETON déclare que les réunions de rentrée des éducateurs se sont bien déroulées, celle des U7 est prévue le samedi 24 septembre à Guérigny permettant ainsi la mise en place de la nouvelle structure des plateaux U7.

Il comptabilise, cette année, 12 équipes en U18, 13 équipes en U15, 37 équipes en U13, 37 équipes en U11 et 51 équipes en U9.

Il indique qu'un suivi attentif des plateaux sera fait par les apprentis et que les Présidents de clubs seront informés si un enfant apparaît non licencié et que le défi technique a été modifié.

Anthony ARCHAMBAULT présente, à l'aide d'un diaporama, une nouvelle opération lancée par l'Equipe Technique Départementale, « TEK FOOT CUP » mise en place, cette année, sur la catégorie U11 permettant d'évaluer/d'améliorer le niveau technique des joueurs, de suivre leur progression et valoriser leur performance individuelle. Cette nouvelle action débutera le 5 octobre 2022 à Cosne/Loire et à Nevers.

5.4 Ententes à entériner

Christophe NOGUES propose d'entériner les ententes suivantes pour la saison 2022/2023 :

→ Seniors :

- D3B : Entente MOUX 1 / BRASSY 1
- D4A :
 - Entente MON TSAUCHE 1 / MOUX 2 / BRASSY 2
 - Entente CORANCY 1 / CHATEAU CHINON ARLEUF 2
- D4B : Entente GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 2 / GARCHIZY 3
- Vétérans : Entente COSNE 1 / LA CHARITE 1
- Féminines :
 - Entente POUJILLY 1 / MARZY 1
 - Entente CORBIGNY 1 / CHATEAU CHINON ARLEUF 1

→ Jeunes :

- U18D2 :
 - Entente LA MACHINE 1 / ST BENIN 1
 - Entente MARZY 1 / AFGP 58 2 / NEVERS CHALLUY SERMOISE 1
 - Entente ALLIGNY SAINT AMAND 1 / CLAMECY 1 / DONZY 1
- U15D2 :
 - Entente MOULINS 1 / CERCY 1 / CHATILLON 1 / CHATEAU CHINON ARLEUF 1
 - Entente LA MACHINE 1 / CHARRIN 1

- Entente COULANGES 1 / GUERIGNY URZY 1 / ST BENIN 1 / MONTIGNY 1
- Entente NEVERS CHALLUY SERMOISE 1 / MARZY 1 / AFGP 58 2
- Entente SNID 2 / ESN 58 1
- U13D2D : Entente ST PIERRE 1 / SLA 09 1
- U13D2E : Entente CERCY 1 / MOULINS 1

Ces ententes sont entérinées à l'unanimité.

6. FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

6.1. Mise à jour Comité de Direction et Commissions

Christophe NOGUES informe de la démission de Romain DEVOUCOUX du Comité de Direction et le remercie pour le travail accompli. Un éducateur pourrait être coopté mais celui-ci devra remplir la condition d'être titulaire du BEF, du DES (DESJEPS ou DEF), du BEFF ou du BEPF.

Alain ALDAX propose la cooptation de Monsieur Julien PIBOIN à la Commission de Discipline.
Christophe NOGUES propose la cooptation de Madame Océane BROSSARD et de Monsieur Fabien SAULIN à la Commission du Statut de l'Arbitrage au titre des arbitres.
Ces propositions sont actées à l'unanimité.

6.2. MAJ Référents Clubs

Une mise à jour est faite suite à la démission de Romain DEVOUCOUX (cf annexe 2).

6.3. Annuaire

Bernard FRANCE remercie les membres du Comité de Direction de l'avoir invité et indique sa difficulté de trouver des partenaires, 3 n'ayant pas renouvelé leur engagement cette année.
Il est heureux d'annoncer que la rédaction de l'annuaire est pratiquement terminée et qu'il espère effectuer sa distribution lors de l'Assemblée Générale du 15 octobre prochain. Il remercie vivement Alain ALDAX, Joseph BERFORINI et Anaïs pour leur aide précieuse dans cette mise à jour fastidieuse.
Pour terminer, il procède à la présentation de la couverture, présentation approuvée à l'unanimité.

7. ORGANISATION AG DU 15 OCTOBRE 2022

Christophe NOGUES rappelle que l'Assemblée Générale du District aura lieu le samedi 15 octobre prochain au Cinéma EDEN à COSNE SUR LOIRE.

7.1. Validation de l'ordre du jour

Il présente l'ordre du jour de cette assemblée (cf annexe 3).
Après quelques échanges, celui-ci est acté à l'unanimité.

7.2. Validation des vœux

Aucun vœu n'a été reçu.

7.3. Organisation

Un point est fait sur l'organisation de cette assemblée.

L'installation de la salle sera effectuée le samedi matin à partir de 7 heures.

Deux bureaux de pointage seront mis en place et gérés par MM. Alain BUCHETON et Christophe NOGUES et Mmes Cécile TOURNOIS et Anaïs TENAILLE.

Deux candidatures ont été reçues pour l'organisation de la prochaine Assemblée Générale 2023 (secteur Sud Est) : US LUZY MILLAY et US MOULINS ENGILBERT. Un vote sera donc mis en place lors de la pause.

8. QUESTIONS DIVERSES

↳ **Joseph BERFORINI** annonce qu'il envisage, suite à la demande de l'Equipe Technique Départementale, de mettre en place des réunions de formation Footclubs/FMI à l'attention des nouveaux dirigeants et éducateurs de clubs. Un questionnaire leur sera adressé afin de connaître leurs véritables besoins.

Rappel dates AG

AG DNF (Cosne/Loire) : 15 octobre 2022

AG LBFC (Dijon) : 22 octobre 2022

Collège des Présidents Ligues, Districts et autres acteurs (Paris) : 10 décembre 2022

AG Fédérale (Paris) : 7 janvier 2023

Pour clôturer cette séance, le Président Délégué remercie vivement l'ensemble des participants pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'apparaissant, la séance est levée à 21h30.

Le Président Délégué : Christophe NOGUES



Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Décès :

- De Monsieur Christian MARTIN, ancien Président du District de Football du Tarn et Garonne.
- De Monsieur Daniel SCHOTT, ancien Président de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales de la Ligue BFC.

La Présidente et les membres du Comité de Direction adressent leurs sincères condoléances aux familles.

Invitation :

- Du club de VAUZELLES pour une réception organisée lors du premier match de championnat de leur équipe fanion le 17 septembre 2022. Le District sera représenté par MM. Laurent BERNARD et Alain BUCHETON.
- De l'ADESS 58 pour l'inauguration de ses nouveaux locaux le 19 septembre 2022. La Présidente s'est excusée.
- De l'USEP 58 pour son Assemblée Générale le 21 septembre 2022. La Présidente s'est excusée.
- Du Conseil Départemental pour la Soirée des Champions le 23 septembre 2022. Le District sera représenté par M. Patrick PONSONNAILLE.
- Du club de GUERIGNY URZY pour une présentation du club le 30 septembre 2022. La Présidente s'est excusée.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Instances fédérales :

- 1) Compétitions Nationales : appel à candidatures phases finales 2022/2023.
- 2) LFA : nomination de Nicolas POTTIER au sein de la Direction de la LFA.
- 3) LFA : lancement du dispositif « club officiel des bleus ».
- 4) LFA : lancement du dispositif « Toutes Foot ».
- 5) CFA/DTA : lancement de la Coupe de France des Arbitres La Poste, 1^{ère} compétition 100% dédiée aux arbitres amateurs.
- 6) LFA : situation informatique.

Infos Ligue :

- 1) Demande de distinction Challenge des Dirigeants.
- 2) Lancement du Championnat « R1 HERBELIN ».
- 3) Visite de la CR « Service aux clubs » le 7 octobre à partir de 9h30 au siège du District à Varennes-Vauzelles.

Autres Institutionnels :

- 1) Ville de Nevers : lancement de l'action intitulée « Coupons Nevers Sports Bien-Etre ».
- 2) Patrice JOLY, Sénateur : proposition de loi visant à garantir un égal accès aux soins pour tous.

Divers :

- 1) District Côte d'Or : mise en place d'un Inter-Districts Seniors Féminins à 11.
- 2) Footgolf et Discgolf : présentation de ces pratiques organisées à St Bonnet Tronçais (Allier).
- 3) CDOS 58 : challenge « Sport et Valeurs Citoyennes » en remplacement du concours « Femmes et Sport ».
- 4) CDOS 58 : médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif promotion 1^{er} janvier 2023.
- 5) DLA 58 : « appréhender les situations de conflits dans une association » les 13-14-20-21 octobre 2022 à Nevers.
- 6) CDOS 58 : PASS'SPORT 2022.
- 7) M. Romain DEVOUCOUX : lettre de démission du Comité de Direction.
- 8) Magazine ADESS INFO septembre 2022, en consultation.



Réunion 29 septembre 2022 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 3

Présidence : M. BERFORINI Joseph

Présents : MM. COURTAUD Gilles, MONGIN Thierry, RAFFARD Pierre, ROUILLERE Christian

Excusé : MM. GOUNOT Didier

1 – F.M.I.

1.1 Echec F.M.I.

Journée du 17/09/2022

Championnat U13 Brassage/Phase Automne – Poule B

Match N°25078829 - V.PREMERY FC 1 / COSNE UCS FOOTBALL 2

Reprise du dossier : La commission prend connaissance de la feuille de match papier signée par les deux Clubs. Pas de constat d'Echec. Vu l'analyse de la FMI, la procédure d'avant match n'a pas été respectée par le club recevant.

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signés par les deux Clubs et l'arbitre.

Elle valide le résultat : V. PREMERY FC 1 (0-18) COSNE UCS FOOTBALL 2

S'agissant de la première journée saison 2022/2023, la Commission n'applique pas les amendes prévues pour :

Absence de Tablette (46.00€)

Non-envoi rapport d'Echec FMI (30.00 €)

Non-envoi de feuille de match papier (12.00 €) au club de PREMERY, club recevant responsable de l'organisation de la rencontre.

Journée du 24/09/2022

Championnat U18 Brassage/Phase Automne/ Poule D1

Match N° 25060179 – SNID /COSNE – Arbitre DEVOUCOUX Gérard

Vu l'analyse de la FMI, la procédure d'avant match a été respectée par les deux Clubs.

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signés par les deux Clubs et l'arbitre.

Motif de l'échec : Identifiant club de COSNE non reconnu.

Elle valide le résultat : SNID (1-1) COSNE

La Commission sanctionne le club de COSNE de l'amende forfaitaire E.17 de 46.00€ pour absence de code.

Il est demandé au Club de COSNE, d'utiliser si besoin, le CONSTAT D'ECHEC FMI du DISTRICT de la NIEVRE FOOTBALL.

Championnat U18 Brassage/Phase Automne/ Poule D1 Match N° 25060180 – NEVERS BANLAY / Gj AFGP 58 F – Arbitre BILLARDON Emmanuel

Vu l'analyse de la FMI, la procédure d'avant match a été respectée par les deux Clubs.

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signés par les deux Clubs et l'arbitre.

Motif de l'échec : Identifiant club de NEVERS BANLAY non reconnu.

Elle valide le résultat : NEVERS BANLAY (2-5) AFGP 58

La Commission sanctionne le club de NEVERS BANLAY de l'amende forfaitaire E.17 de 46.00€ pour absence de code.

Championnat U13 D2 Brassage /Phase Automne/Poule A

Match N° 25078521 – COSNE 3 / ST PERE 1 – Arbitre ?

Vu l'analyse de la FMI, la procédure d'avant match a été respectée par les deux Clubs.

La commission prend connaissance de la feuille de match papier signée par les deux clubs et l'arbitre et du constat d'échec signé uniquement du club recevant.

Elle valide le résultat : COSNE 3 (1-2) ST PERE 1

La Commission sanctionne le club de COSNE de l'amende forfaitaire E.20 de 30.00 € pour Non-envoi du rapport constat d'échec FMI (incomplet : doit comporter remarques du club visiteur et de l'arbitre)

Championnat U13 D2 Brassage /Phase Automne/Poule B

Match N° 25078831 – COSNE 2 / MARZY – Arbitre WEBER Stanislas

Vu l'analyse de la FMI, la procédure d'avant match n'a pas été respectée par le club visiteur.

La commission prend connaissance de la feuille de match papier signée par les deux clubs et l'arbitre et du constat d'échec signé par le club recevant et de l'arbitre.

Elle valide le résultat : COSNE 2 (18-0) MARZY.

La Commission sanctionne le club de MARZY de l'amende forfaitaire E.17 de 46.00€ pour absence de code.

Championnat U13 D2 Brassage /Phase Automne/Poule B

Match N° 25078832 – NEVERS 2/V.PREMERY – Arbitre FALL Abib

Vu l'analyse de la FMI, la procédure d'avant match n'a pas été respectée par le club visiteur.

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les deux Clubs et l'arbitre.

Elle valide le résultat : NEVERS 2 (4-3) V. PREMERY

Suivant lecture faite du LOG : 82 interventions ont été faites de la part du FC NEVERS pour récupérer les données de ce match : 80 par M. SIRE, 2 par M. COURDAVAULT.

La commission demande au club de PREMERY de prendre toutes dispositions pour préparer et réaliser une FMI.

Par manque d'informations, auprès du club de PREMERY, la Commission n'applique pas l'amende prévue E.17 de 46.00€ pour absence de code.

La Commission demande au club du FC NEVERS de vérifier le bon fonctionnement de la tablette mise à disposition pour cette rencontre.

Journée du 24/09/2022

Critérium Féminin

Match N° 25023628 – FC NEVERS/ COULANGES – Arbitre MANRESAT Franck

Vu l'analyse de la FMI, la procédure d'avant match a été respectée par les deux Clubs.

La commission prend connaissance de la feuille de match papier signée par les deux clubs et l'arbitre.

La commission prend connaissance du Constat d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre, avec comme constat : impossibilité de récupérer le match, la FMI ne fonctionne pas.

La Commission valide le résultat : FC NEVERS (1-0) US COULANGES

Suivant lecture faite du LOG : 81 interventions ont été faites de la part du FC NEVERS pour récupérer les données de ce match : 77 par M. SIRE, 4 par M. COURDAVAULT.

La Commission demande au club du FC NEVERS de vérifier le bon fonctionnement de la tablette mise à disposition lors de cette rencontre.

Compétitions football - SENIORS M, SENIORS F, JEUNES :

Le responsable officiant pour accéder à l'ouverture de l'application doit obligatoirement avoir l'identifiant de son club et son mot de passe.

Pour accéder à une équipe ou toutes les équipes de son club, il doit avoir les droits d'accès ouverts par le Correspondant Footclubs, dans la rubrique « Utilisateurs Footclubs »

Il faut que cette personne soit habilitée « gestionnaire de la FMI » et que les équipes correspondantes soient rattachées à son profil.

1.2 Suivi par la commission

FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI :

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat (Gestionnaire) via le service informatique fournira à la Commission des Statuts et Règlements, un LOG, retraçant, les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...)

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Statuts et Règlements avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 46.00 € sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, nous vous demandons de prendre une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que cette dernière pourra appliquer :

E.17 : Absence de code 46,00 €

E.18 : Absence de tablette 46,00 €

E.19 : Absence de transmission 30,00 €

E.20 : Non envoi rapport constat d'échec FMI 30,00 €

E.21 : Non envoi feuille de match papier (en cas d'échec FMI) 12,00 €

E.22 : Remplie (match ne s'étant pas joué) 340,00 €

E.23 : Transmission tardive 20,00 €

2 – CHAMPIONNAT - Seniors

2.1. Réserve

Départemental 1 SPORT COMM

Match N°24857695 – POUQUES / SUD LOIRE ALLIER – Arbitre TARBOUNI Mostafa

Réserve d'avant match.

Reprise du Dossier :

Situation du club F.C. SUD LOIRE ALLIER 09 :

Vu le courriel du District de la Nièvre en date de 20/09/2022,

La Commission,

ANNULE la licence du joueur IMADI Zakarria (2546754530),

DEMANDE au club F.C. SUD LOIRE ALLIER 09 d'introduire une demande de licence « Changement de club » pour le joueur IMADI Zakaria (2548144662), licencié au club F.C. NEVERS pour la saison 2021/2022,

3 – OSBERVATIONS DIVERSES

Il est rappelé aux clubs que la numérotation des maillots doit être conforme à la réglementation en vigueur du District de la Nièvre de Football, c'est-à-dire de 1 à 14.

Une amende de 200€ par match est prévue en cas de non-respect de cette réglementation.

Le Président,

Joseph BERFORINI



J. BERFORINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

Réunion du 28 septembre 2022, à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 07

Présidence : M. B. MAY

Présents : Mme P. BEAURENAUD. MM. L. ERAY, J.C. PIBOIN, M. PINGUET

Excusé : M. G. MARTIN

RAPPEL

. Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

. Horaires des lever de rideau

Les levers de rideau auront lieu à 13h00 si le match principal est fixé à 15h00, à 12h30 si le match principal est fixé à 14h30, à 14h00 si le match principal est fixé à 16h00.

COMPÉTITIONS MASCULINES

1 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 18 septembre 2022

DEPARTEMENTAL 4 poule A

E. CORANCY-CHATEAU ARLEUF 1 / ST PEREUSE 1 – Match n° 51000.1

Suite au courriel reçu du club de ST PEREUSE, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Accord des deux clubs et de la Commission.

E. MON TSAUCHE-MOUX-BRASSY 1 / ST SAULGE 1 – Match n° 51169.1

Suite au courriel reçu du club de MON TSAUCHE, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Accord des deux clubs et de la Commission.

Journée du 2 octobre 2022

DEPARTEMENTAL 2 poule A

VAUZELLES 3 / MONTIGNY 1 – Match n° 50145.1

Le match initialement prévu à 13h est avancé à 11h et se déroulera au Stade des Ateliers.

Accord des deux clubs et de la Commission.

DEPARTEMENTAL 3 poule B

ESN 58 3 / MOULINS 2 – Match n° 50340.1

Suite au courriel reçu du club de ESN 58 notifiant l'indisponibilité du terrain de ST GERMAIN pour cause de travaux jusqu'au 12 février 2023, la rencontre aura lieu à LUCENAY LES AIX à 13h00.

Accord de la Commission.

DEPARTEMENTAL 4 poule A

E. CORANCY/CHATEAU ARLEUF 1 / CHATILLON 2 – Match n° 51154.1

Le match initialement programmé à CORANCY se déroulera à ARLEUF.

DEPARTEMENTAL 4 poule B

VARZY 2 / CHAULGNES 2 – Match n° 51358.1

Le match initialement programmé à VARZY est inversé et se déroulera à CHAULGNES à 13h00.

Accord des deux clubs et de la Commission.

Le match retour aura lieu à VARZY.

DEPARTEMENTAL 4 poule B

MARZY 3 / CIE IMPHY 2 – Match n° 51393.1

Suite au courriel reçu du club de CIE IMPHY, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Accord des deux clubs et de la Commission.

Journée du 23 octobre 2022

DEPARTEMENTAL 3 poule B

ESN 58 3 / CORBIGNY 2 – Match n° 50352.1

Suite au courriel reçu du club de ESN 58 notifiant l'indisponibilité du terrain de ST GERMAIN pour cause de travaux jusqu'au 12 février 2023, la rencontre aura lieu à LUCENAY LES AIX à 13h00.

Accord de la Commission.

CHATILLON 1 / VANDENESSE ST HONORE 1 – Match n° 50354.1

Suite à l'arrêté municipal reçu du club de CHATILLON notifiant l'indisponibilité du terrain pour cause de travaux jusqu'au 24 octobre 2022, la commission inverse la rencontre qui se déroulera à VANDENESSE à 15h00.

Le match retour aura lieu à CHATILLON.

DEPARTEMENTAL 4 poule A

CHATILLON 2 / TANNAY 1 – Match n° 51159.1

Suite à l'arrêté municipal reçu du club de CHATILLON notifiant l'indisponibilité du terrain pour cause de travaux jusqu'au 24 octobre 2022, la commission inverse la rencontre qui se déroulera à TANNAY à 15h00.

Le match retour aura lieu à CHATILLON.

Journée du 30 octobre 2022

DEPARTEMENTAL 3 poule B

ESN 58 3 / ST SEINE 1 – Match n° 50363.1

Suite au courriel reçu du club de ESN 58 notifiant l'indisponibilité du terrain de ST GERMAIN pour cause de travaux jusqu'au 12 février 2023, la rencontre aura lieu à LUCENAY LES AIX à 13h00.

Accord de la Commission.

Journée du 13 novembre 2022

DEPARTEMENTAL 3 poule B

ESN 58 3 / E. MOUX BRASSY 1 – Match n° 50374.1

Suite au courriel reçu du club de ESN 58 notifiant l'indisponibilité du terrain de ST GERMAIN pour cause de travaux jusqu'au 12 février 2023, la rencontre aura lieu à LUCENAY LES AIX à 12h30.

Accord de la Commission.

Journée du 4 décembre 2022

DEPARTEMENTAL 3 poule B

ESN 58 3 / CHATILLON 1 – Match n° 50385.1

Suite au courriel reçu du club de ESN 58 notifiant l'indisponibilité du terrain de ST GERMAIN pour cause de travaux jusqu'au 12 février 2023, la rencontre aura lieu à LUCENAY LES AIX à 12h30.

Accord de la Commission.

Journée du 12 février 2023

DEPARTEMENTAL 3 poule B

ESN 58 3 / LUZY MILLAY 2 – Match n° 50337.2

Suite au courriel reçu du club de ESN 58 notifiant l'indisponibilité du terrain de ST GERMAIN pour cause de travaux jusqu'au 12 février 2023, la rencontre aura lieu à LUCENAY LES AIX à 12h30.

Accord de la Commission.

2 – FORFAIT

Journée du 25 septembre 2022

Coupe Conseil Départemental

ALLIGNY ST AMAND 1 / ST PEREUSE 1 – Match n° 51134.1

Forfait non déclaré du club de ST PEREUSE 1. Amende 85€

Suite au déplacement de l'arbitre, la Commission demande au service Comptabilité du District de débiter le compte club de ST PEREUSE de 33,90€ pour en créditer le compte de M. DE SOUSA MACHADO FAR Alexandre.

A noter que les clubs de E. MOUX BRASSY 1, ENTRAINS 1 et ST PEREUSE ayant déclaré Forfait ne seront pas qualifiables pour la Coupe du District-Sport Comm (voir règlement des coupes départementales, annuaire District page 87).

3 – COURRIEL

De la ville de COSNE/LOIRE

La Mairie interdit l'utilisation du terrain de rugby du stade Raphaël Giraux pour les rencontres du COSNOIS FC aux dates suivantes :

- Dimanche 25 septembre 2022
- Dimanche 09 octobre 2022

- Dimanche 20 novembre 2022
- Dimanche 11 décembre 2022
- Dimanche 15 janvier 2023
- Dimanche 05 février 2023
- Dimanche 12 mars 2023
- Dimanche 02 avril 2023

Coupe du Conseil Départemental

Prend note du courriel de Samuel LANGEVIN suite à l'erreur dans le résultat du match COSSAYE D3 /CHATEAU-CHINON ARLEUF D2

4 – COUPE DEPARTEMENTALE

COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour la saison 2022-2023, la Coupe du Conseil Départemental est composée d'un total de 53 équipes.

DEROULEMENT DE LA COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

2^{ème} Tour => le 09 octobre 2022

- ⇒ 8 qualifiés + 16 exempts du tour précédent + 8 équipes de D1
- ⇒ Soit 32 équipes

3^{ème} Tour => le 20 novembre 2022

- ⇒ 16 qualifiés du tour précédent + 4 équipes de R2 + 6 équipes de R3
- ⇒ Soit 26 équipes

1/8 Finale => le 19 février 2023

- ⇒ 13 qualifiés du tour précédent + 2 équipes de R1 + 1 équipe de N3
- ⇒ Soit 16 équipes

1/4 Finale => le 30 avril 2023

- ⇒ 8 qualifiés du tour précédent

1/2 Finale => le 21 mai 2023

- ⇒ 4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 18 juin 2023

- ⇒ 2 qualifiés du tour précédent

TIRAGE DE LA COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

2^{ème} tour => 9 octobre 2022

VARZY D2 / LUTHENAY D2

LUZY MILLAY D2 / GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS D3

COULANGES D1 / CHATILLON D3*

ST SAULGE D4 / CIE IMPHY D2

VANDENESSE ST HONORE D3 / SUD LOIRE ALLIER D1
MARZY D1 /CHAULGNES D2
Ent. MONSTAUCHE MOUX BRASSY D4 / SAINT PIERRE D1
SAINT ELOI D2 / COSSAYE D3
CORBIGNY D2 / DRUY BEARD D3
OLYMPIQUE ST MARTIN D'HEUILLE D4 / CHANTENAY D3
CHARRIN D1 / COSNOIS FC D2
ST SEINE D3 / LORMES D2
ALLIGNY ST AMAND D3 / Ent. CORANCY-CHÂTEAU ARLEUF D4
ST REVERIEN D3 / POULLY D2
MOULINS ENGILBERT D1 / GUERIGNY URZY D1
POUGUES D1 / CERCY D2

*En raison du terrain de CHATILLON impraticable, la rencontre se déroulera à COULANGES.

Le tirage s'est déroulé en présence des clubs de GUERIGNY-URZY, LUZY MILLAY, VANDENESSE ST HONORE, POUGUES

**Le tirage du 3^{ème} tour de la Coupe du Conseil Départemental
et du 1^{er} tour de la Coupe Féminine
se déroulera le mercredi 2 novembre 2022 à 18h00**

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 -CRITERIUM A 8 FÉMININ

Les 10 équipes engagées sont les suivantes :

CHARRIN 1 - CLAMECY 1 – COSNE 1 – COULANGES 1 – Ent. CORBIGNY / CHATEAU-CHINON ARLEUF 1 – Ent. POULLY / MARZY 1 – GUERIGNY URZY 1 - NEVERS FC 2 – SNID 1 – ST REVERIEN 1

2 -PROTOCOLE D'ENTENTES

La Commission prend note des protocoles d'ententes suivants :

Criterium Féminin :

- Entente POULLY 1 / MARZY 1
- Entente CORBIGNY 1 / CHATEAU-CHINON ARLEUF 1

3 -MODIFICATION AU CALENDRIER

Critérium Féminin

Journée du 25 septembre 2022

E. POULLY MARZY 1 / CHARRIN 1 - Match n° 50652.1 - Le match initialement prévu le 25 septembre est reporté au 16 octobre 2022.

Accord des deux clubs et de la Commission.

[Journée du 2 octobre 2022](#)

CLAMECY 1 / SNID 1 - Match n° 50661.1 - Le match initialement prévu le 2 octobre est reporté au 16 octobre 2022.

Accord des deux clubs et de la Commission.

PROCHAINE RÉUNION LE JEUDI 6 OCTOBRE 2022 A 17H00.

Le Président
Bernard MAY



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.



COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du : 29 septembre 2022 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 5

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – DATE DE REPRISE

➤ Pour la catégorie U7, reprise le : SAMEDI 1^{er} OCTOBRE.

(Cette date annule et remplace le positionnement publié sur notre PV N° 38 du 30 Juin).

2 – FOOT A 11

2.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U18 Brassage poule D1 - Match N° 50795.1, CS Corbigny 1 / Snid 2 du 1^{er} octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 10h00**.
Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule D1 - Match N° 50445.1, US La Charité 1 / AS Clamecy 1 du 1^{er} octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 10h30**.
Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule D1 - Match N° 50443.1, Snid 1 / US Cosne 2 du 1^{er} octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 10h30**.
Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule D2 - Match N° 50452.1, E- La Machine 1 / E- Moulins Eng. 1 du 1^{er} octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 10h00**.
Demande acceptée.

3 – FOOT A 8

3.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U13 Brassage poule D2 E - Match N° 50904.1, E-Cercy 1 / CS Chatillon 1 du 17 septembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au mercredi 28 septembre à 16h00**.
Demande acceptée.

- **Amende au club de FC Chatillon pour réponse hors délai, 10€.**

Championnat U13 Brassage poule D2 D - Match N° 50884.1, US St Pierre 1 / AS Charrin 1 du 1^{er} octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au mercredi 26 octobre à 15h00**.
Demande acceptée.

3.2. Engagement d'équipe.

Le CS CHANTENAY SAINT IMBERT propose l'engagement tardif d'une équipe en U13.

Malgré le calendrier, la commission prend en compte cet engagement et l'intègre en poule U13 D2 D.

- L'intérêt général étant de former et donner un maximum de temps de jeu aux enfants, les deux premières journées peuvent être rattrapées un mercredi en tenant compte de la procédure « Footclubs ».

4 – INFOS CLUBS

Rappel de la procédure officielle « changement de date / heure » via « FOOTCLUBS » :

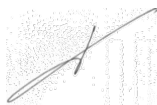
Cette procédure est incontournable comme stipulée page 124 de l'annuaire du District de la Nièvre de Football.

1. Cette demande de report doit nous parvenir « **ABOUTIE** » avec, la future date de jeu ou du changement d'heure. Nul besoin de passer par « FOOTCLUBS » pour nous dire que la rencontre sera jouée ultérieurement. Toutefois si cette dite rencontre devait être arbitrée par un officiel, un simple courriel au secrétariat du District devra impérativement nous en informer et ce au plus tard le vendredi 15h00.
2. Comme la saison dernière, une rencontre non jouée et non repositionnée sera systématiquement reportée au 01 janvier 2023(**date fictive**) afin que les clubs puissent prochainement adresser une demande de report via « FootClubs ».
3. **Foot à 11 et à 8:** Une rencontre non jouée à la date initialement prévue au calendrier officiel pourra être repositionnée **dès le mercredi suivant à la seule condition qu'un mail des 2 clubs soit adressé au secrétariat du District** au plus tard le lundi minuit. Ce mail devra bien entendu préciser l'heure de la rencontre et le lieu. Si ces conditions n'étaient pas respectées, la rencontre serait considérée comme jouée sans l'accord de la commission et entraînera une amende pour les deux clubs.

Rappel : **Toutes informations de dernière minute échangées avec un des techniciens concernant l'empêchement d'une rencontre, DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE EN COPIE AU SECRETARIAT. Ce qui éviterait les échanges d'Email le mardi matin très chronophage pour tout le monde.**

La commission vous remercie de votre compréhension.

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

Réunion du 29 septembre 2022 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 7

Présidence : M. Dominique ATERO

Présents : MM. BERQUIER, BOITIER, CHEMINOT, DEVOUCOUX

1 – INDISPONIBILITES

- DE SOUSA MACHADO FAR A le 16 octobre.
- SAULIN S les 19 et 20 novembre.
- SAUVETTE A le 8 octobre.

2 – COURRIERS

- De Lormes. Réponse a été faite
- D'Entrains. Pris note.
- De Luthenay. Pris note.

3 – ECHANGES NIEVRE/YONNE

16/10 ATERO D
23/10 DEVOUCOUX G
30/10 BOUJLILAT H
06/11 DIAS C
27/11 KADJAN P
04/12 CORLU M
12/02 BOITIER K
26/02 RABEUX E
05/03 SAOULI S
26/03 TARBOUNI M

4 – INFOS DIVERSES

Les cours d'arbitres en activité auront lieu le vendredi 7 octobre à 19 h au siège du District.

Le Président
Dominique ATERO



COMPTES RENDUS
ACTIVITES DES COMMISSIONS
SAISON 2021 / 2022



Commission des Compétitions Séniors

Le Président de la Commission, Bernard MAY

La saison 2021/2022 a été, de loin, la plus compliquée à gérer pour la commission.

D'abord, avec un retour à la normale de la compétition après un exercice tronqué, mais toujours placée dans le contexte de la pandémie du Covid 19.

Ensuite, car l'application d'un protocole strict accompagné de l'obligation d'un pass sanitaire privait les clubs de certaines forces vives.

Enfin, s'agissant de notre District, la gestion délicate du championnat Départemental 1 à 14 clubs, ouvrant sur l'accession au niveau régional, dont le calendrier extrêmement serré ne laissait que peu de marge en cas du moindre report. Il convenait également de préserver sa régularité puisque le retour à 12 clubs au terme de la saison pouvait déboucher sur de nombreuses rétrogradations.

Ces contraintes impliquaient une grande vigilance tout au long de l'exercice pour la Commission des Compétitions Seniors.

Il est peu de dire que le pari a été réussi. En toute impartialité, la commission a donné satisfaction aux clubs souvent démunis à cause d'un effectif fluctuant. Difficile aussi d'apprécier si le nombre de cas de Covid était respecté pour procéder au report, parfois au tout dernier moment. Tout ceci s'est passé en bonne intelligence dans le pur respect de l'esprit sportif.

Il n'en demeure pas moins que tous les clubs ont souffert de cette pandémie en perdant régulièrement des joueurs. Pour preuve, cette saison, trente-sept forfaits simples ont été enregistrés en championnat et huit forfaits généraux, toutes divisions confondues, et seize dans les différentes coupes départementales.

En championnat Départemental 4, le sort a voulu que les trois forfaits généraux ont été constatés dans la poule A qui s'est vite retrouvée à cinq clubs, avec un nombre de matches très réduit.

Une réflexion sur ce championnat sera étudiée pour la prochaine saison, en fonction du nombre de clubs engagés et de leur approbation.

Les coupes départementales ont, non seulement souffert de ces contraintes liées au Covid, mais aussi de l'extrême chaleur qui a sévi lors des finales des 18 et 19 juin. L'organisation de celles-ci, à Fourchambault et à Corbigny, a dû être revue au dernier moment avec l'application d'aménagements d'horaires. Sans pour autant nuire au succès populaire ces finales drainant, sur les deux sites, de nombreux spectateurs.

En féminines, il convient de signaler la bonne tenue du critérium féminin à huit seniors qui réunit huit équipes. Avec en prime un beau duel final entre l'entente Pouilly/2F2N, Marzy 1 et le Snid 1.

En conclusion, la Commission des Compétitions Seniors s'est réunie à 39 reprises au cours de la saison passée. Elle a traité tous les dossiers avec honnêteté et discernement. Un grand merci à ses membres dont l'implication et l'assiduité constituent un gros avantage. Grand merci également aux deux secrétaires, Cécile et Anaïs, pour la préparation des dossiers, et avec qui la commission collabore efficacement, en toute intelligence et franchise.

*Pour la Commission des Compétitions Seniors
Le président, Bernard MAY*



Commission Sportive/Technique Jeunes

Le Président de la Commission, Alain BUCHETON

Dès le 23 Aout, j'ai sollicité l'Equipe Technique pour m'accompagner, à tour de rôle, afin de visiter tous les clubs à potentiel d'équipes de jeunes. Ces visites ont été très intéressantes, le « fil rouge » était avant tout de faire une revue d'effectif avec les dirigeants et recenser les éventuelles difficultés rencontrées après cette période de forte pandémie.

Lors de nos 16 déplacements, 25 clubs ont répondu présents, 2 ont reporté sans suite et 1 n'a pas souhaité nous rencontrer !

Ce fut une expérience très constructive, ce qui me donne l'occasion de remercier l'ensemble des clubs pour leur excellent accueil. Contrairement aux ressentis à cette occasion, le nombre d'équipes inscrites toutes catégories a été au-delà des prévisions.

Les championnats à 11 et à 8 (en U13), désormais en 2 phases, offrent un calendrier très cohérent avec au minimum 18 dates pour les U18 et 20 pour U15-U13.

L'accession aux Inter-secteurs a valorisé les clubs de l'US Cosne en U13 et U18, le FC Nevers Banlay (2^{ème} accédant en U13) et l'AS Vauzelles en U15.

En championnat, lauréat en U13 le SNID, pour les U15 ce fût l'entente de l'AFGP 58.F / JS Marzy / RC Nevers-Challuy –Sermoise et enfin CS Corbigny remporte le titre en U18.

Félicitation également pour les vainqueurs de nos coupes Départementale à 11, US Cosne en U15 et FC Nevers en U18.

Au cœur du développement et de l'accompagnement des clubs, le football d'animation a animé nos terrains sous forme de plateaux ou chacun de nos petits footballeurs a pu apprendre ou mettre en pratique les consignes diffusées aux entraînements par l'éducateur. Le traditionnel Challenge U11 a sacré l'équipe de l'US Cosne.

Cette saison, la Nièvre fût désignée, tout comme la Côte D'Or, pour expérimenter une nouvelle pratique en U7 certainement pour une lise en pratique dès la saison 2022-2023.

Mes premières craintes dissipées, la saison a été propice à une pratique régulière, si je peux faire un vœu, c'est certainement de faire preuve de la plus grande rigueur en ce qui concerne les changements de matches, trop souvent le résultat d'un manque d'anticipation ou encore remis pour raisons invoquées très futiles. Dans tous les cas la procédure est incontournable.

Bonnes vacances réparatrices et nécessaires à tous.

Le Président de la Commission Technique Jeunes
Alain BUCHETON



Commission de Discipline

Le Président de la Commission, Alain ALDAX

La Commission s'est réunie 40 fois et a traité 152 dossiers. Lors de cette saison, 1362 avertissements et 120 cartons rouges ont été administrés.

Cela nous semble beaucoup trop surtout si on considère qu'un grand nombre de sanctions sont consécutives à des paroles, insultes ou menaces verbales qui sont quand même facilement évitables. Le joueur se fait peut-être « plaisir » en insultant l'arbitre mais ce n'est pas sans conséquence pour lui et pour son club.

Des rappels :

- tout joueur faisant l'objet d'une exclusion ou d'un rapport d'un arbitre doit faire parvenir à la Commission un courrier sur les faits qui lui sont reprochés.
- certains arbitres n'envoient pas leurs rapports dans les délais et les secrétaires perdent leurs temps à les réclamer plusieurs fois avec des réceptions quelques fois le jeudi !
- Pour les arbitres : il existe des rapports types, qui ont été établis en liaison avec la CDA, et qui permettent d'avoir des informations essentielles pour traiter les dossiers. Il serait bien qu'ils soient utilisés.

La Commission remercie Cécile et Anaïs pour la préparation des dossiers et PV ce qui nous facilite énormément la tâche.

Un grand merci également à Mmes BOITIER, ROPERTO et MM. DUFLOUX, JACQUOT, BERQUIER, BEAUVOIS, CANU, membres de la Commission pour leurs disponibilités, l'aide apportée et leurs visions des choses sur les dossiers traités. En effet, chaque dossier entraîne des discussions ce qui permet d'essayer d'avoir le meilleur jugement possible même si nous savons que les rapports dont nous disposons et les auditions que nous faisons ne sont pas toujours le parfait reflet des incidents.

Cette saison 2021/2022 est terminée et le souhait de la Commission pour la saison 2022/2023 serait d'avoir beaucoup moins de dossiers à traiter ce qui serait bon signe pour notre Football.

Le Président de la Commission de Discipline

Alain ALDAX



Commission Statuts et Règlements

Le Président de la Commission, Joseph BERFORINI

Cette commission a compétence pour recevoir, étudier et traiter tout dossier, si nécessaire dans son intégralité dans différents chapitres relatifs, entre autres, aux règlements généraux.

Cette commission siège régulièrement, tout au long de la saison.

Toutes les décisions rendues font l'objet de procès-verbaux qui sont publiés sur le site du District.

Elles sont passibles de recours devant la Commission d'Appel Départementale et Régionale.

Sauf pour les Coupes Départementales dont l'éventuel appel reste au niveau départemental.

FMI - FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE SUR TABLETTE

La gestion de la TABLETTE est devenue d'usage courant pour les clubs pour les différentes compétitions organisées en DISTRICT, des équipes de Jeunes dès les U13, des équipes Féminines, des équipes Seniors Masculins.

Tout en ayant un taux global positif de bon fonctionnement dans la réalisation des F.M.I., les échecs constatés sont dus principalement, à l'oubli, au non-respect des procédures établies au niveau national qui concernent surtout l'avant match, à l'utilisation d'un code erroné de l'identifiant du responsable habilité à ouvrir l'application qui permet par la suite l'accès et la réalisation de la FMI.

Pour comprendre, analyser un échec, la Commission statue au vu des explications écrites sur le document Constat d'Echec.

En premier, la Commission demande au secrétariat gestionnaire l'extraction dans Foot 2000 du LOG correspondant au match. Sur ce LOG apparaissent les différentes opérations faites par les deux équipes concernées dans la préparation du match. Ainsi, il est facile de faire des recoupements avec le constat d'échec.

Trop souvent, ce document, obligatoire en cas de non-réalisation de la F.M.I., est manquant, mal rédigé, non signé par les trois parties concernées, non concordant dans les explications des trois parties.

D'où des amendes forfaitaires au vu du Constat pas concordant, pas convainquant avec le LOG de la rencontre.

STATUTS ET REGLEMENTS

La Commission est à l'écoute des problèmes spécifiques d'application des règlements dans des situations que les textes ne précisent pas toujours.

Les courriers électroniques permettent à toutes les personnes accréditées d'interroger la Commission sur des questions des règlements de base.

Quelques chiffres : dossiers étudiés pour la saison 2021/2022

- SENIORS :
 - 12 Réserves d'avant match / 2 réserves fondées / 10 non fondées
 - 4 Réclamations d'après match / 4 réclamations non fondées (mal formulées)
 - 1 Evocation – absence totale de feuille de match - fondée
 - 1 Match arrêté - Effectif minimum en cours de match / 1 Pénalité
 - 2 Matches arrêtés par l'arbitre / 2 à rejouer
 - 1 Sanction pour terrain impraticable déboutée en appel
 - FEMININES :
 - 6 Réserves d'avant match / 6 fondées
 - 1 Réclamation d'après match fondée
 - 2 Réclamations d'après match non fondées (mal formulées)
 - JEUNES :
 - 2 Réserves d'avant match / 2 fondées
 - 2 Réclamations d'après match / 1 fondée / 1 non fondée
- Sanctions Issues de la F.M.I. :
- 3 Matches donnés perdus (sans feuille de match d'établie)
 - 1 Match arrêté en cours de partie / donné perdu (confirmé en appel)
 - 2 Matches donnés à rejouer (n'ayant pas eu la durée réglementaire)

OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES

En concertation avec l'Equipe Technique, vérification des obligations des licenciés et d'équipes de jeunes.

Deux étapes immuables : la première début Novembre pour signaler les clubs en infraction au niveau équipes et au niveau du nombre minimum de jeunes licenciés.

La deuxième, en fin de saison, avec examen définitif de la situation des clubs. Le nombre de licenciés est comptabilisé à la date du 1^{er} Mars de la saison en cours.

Pour la saison 2021/2022 en D2 : 1 club en 1^{ère} année d'infraction.

Ce club a été sanctionné par une amende financière.

OBLIGATION D'EDUCATEUR

En concertation avec l'Equipe Technique.

Elle comprend :

- L'étude d'agrément des éducateurs en charge d'équipe disputant le Championnat de Départemental 1, conformément à l'annuaire du District portant sur les obligations d'encadrement.
- Les demandes de dérogations prévues
- Le contrôle de la présence de l'éducateur déclaré sur la FMI

A chaque manquement lors d'une journée, les fautifs ont été sanctionnés d'une amende forfaitaire.

Cette saison 2021/2022, les clubs de CERCY, SUD LOIRE ALLIER, SAINT PERE, CHAULGNES et MARZY ont été sanctionnés financièrement, pour non-respect des engagements signés en début de saison.

Remerciements à Christian, Didier, Gilles, Pierre et Thierry, membres assidus de la Commission pour leur disponibilité et le sérieux apporté dans leur engagement dans le respect des règlements en vigueur.

Remerciements également à Cécile et Anaïs, secrétaires du District, pour l'accomplissement du travail important que représente la préparation des dossiers.

*Le président de la Commission des Statuts et Règlements
Joseph BERFORINI*



Commission des Terrains et Installations Sportives

Le Président de la Commission, Lionel ERAY

La Commission des Terrains a contrôlé 12 terrains. Les installations étaient conformes à leur classement.

Je rappelle à Messieurs et Mesdames les Président(e)s des clubs que les buts mobiles soient bien rattachés après utilisation. Le contrôle des installations continuera sur octobre et novembre.

*Le président de la Commission des Terrains
Lionel ERAY*



Commission de l'Arbitrage

Le Président de la Commission, Dominique ATERO

Cette saison passée a enfin pu être "normale".

Même si la crainte était de voir notre effectif se réduire plus qu'à l'habitude à la sortie de 2 saisons tronquées, quasiment tous les arbitres ont résigné, certes pour certains, tardivement, mais peut être aussi dû aux dossiers médicaux compliqués.

Deux formations initiales d'arbitres ont eu lieu en octobre 2021 et mars 2022, avec une quinzaine de candidats reçus à la théorie, et à la pratique dans la foulée.

Nouveauté, à cette formation, est venue se greffer la formation d'arbitres auxiliaires. Quelques candidats ont ainsi pu profiter d'une formation plus approfondie que par les années passées, qui a été très appréciée par ces derniers. Cette expérience se renouvellera donc pour les prochaines FIA.

Nos cours d'arbitres en activité mensuels ont également pu reprendre, avec 20 à 25 arbitres participants à chaque session.

Et enfin, un questionnaire de formation continue a permis à la cellule formation de la CDA, de jauger la motivation de chacun.

Les désignations ont, cette année, donné beaucoup plus de travail. Déjà compliquées en temps normal, quelques-uns n'ont pas simplifié les choses en posant des indisponibilités tardives, pour ne pas dire beaucoup trop tardives. Une réflexion de la CDA à ce sujet, avec quelques mesures disciplinaires, devraient réduire ce problème pour la saison à venir.

Les observations ont également permis cette saison passée, de faire un classement de nos arbitres par catégories, ce qui n'était plus arrivé depuis 2 saisons.

Les jeunes arbitres ont, quant à eux, fait une très bonne saison, de par leur nombre, mais aussi de par leur motivation.

D'ailleurs 2 d'entre eux ont été proposés pour accéder en Ligue et UNE arbitre a intégré la section sport arbitrage à Auxerre. Charge à eux de travailler maintenant !

Un petit mot pour nos arbitres de Ligue qui se sont tous maintenus (et même accédé à l'échelon supérieur pour l'un d'eux). Le travail paie toujours !

Pour terminer, je tiens à remercier tous les membres de la CDA pour leur travail, mais aussi le District pour son aide, et plus particulièrement Cécile et Anaïs.

Bonne saison 2022/2023 à toutes et tous.

*Le Président de la Commission des Arbitres
Dominique ATERO*



Commission Foot en Milieu Scolaire

Le Président de la Commission, Laurent BERNARD

→ 6 réunions de travail au sein du DNF (07/09+09/11+17/11+01/12+28/01+12/04)

→ Participation à l'AG USEP (22/09)

→ Réunion avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Nièvre (DSDEN) (06/05)

→ Réunion au sein du collège Fénelon du Centre Scolaire Notre Dame à Nevers pour 2 projets CHA Futsal et CHA Féminin (14/10)

→ Réunion des éducateurs + professeur coordinateur des structures scolaires avec remise des dotations (31/01)

→ Visites au sein des structures scolaires du département ayant une section sportive ou une classe à horaires aménagés :

SSS :

- Lycée/Collège Maurice Genevoix à Decize (18/11)
- Collège Les Courlis à Nevers :
 - Remise dotations en présence des différents acteurs de la structure (23/09)
 - Réunion point étape/bilan (22/03)
 - Commission d'admission (17/05)

CHA :

- Collège Aumeunier Michot à La Charité (25/11)
- Collège Paul Langevin à Fourchambault (25/11)
- Collège René Cassin à Cosne (29/11)
- Collèges Saint Léonard et Noël Berrier à Corbigny (30/11)
- Collège Giroud de Villette à Clamecy

→ 4 réunions en Visio pour le FMS LBFC (29/09+07/12+08/01 (Commission régionale) + 08/02)
→ Rassemblement départemental FMS à Cosne (01/06)

Le président de la Commission Foot en Milieu Scolaire
Laurent BERNARD



Commission d'Appel

Le Président de la Commission, Patrick PONSONNAILLE

La commission d'appel s'est réunie 7 fois sur la saison 2021/2022 dont :

4 réunions concernant des Appels réglementaires :

- 3 décisions de 1^{ère} instance confirmées
- 1 décision annulée (Décision Commission d'Appel : match à rejouer).

3 réunions concernant des Appels disciplinaires :

- 2 décisions de 1^{ère} instance confirmées
- 1 décision annulée (Décision Commission d'Appel : mise à l'instruction).

Toutes les réunions se sont déroulées en « présentiel » dans un esprit serein et de totale transparence.

Le président de la Commission d'Appel
Patrick PONSONNAILLE

Critérium Féminin / Unique	Poule Unique	11
-----------------------------------	---------------------	-----------

Dimanche 09/10/2022 10H

25023637	50662.1	Cosne Ucs Football 1- Clamecycoise A.S. 1	Stade Raphaël Giroux Rue Des Sables 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
25023638	50663.1	Nevers Fc 2- St Reverien 1	Stade Des Senets 01 Terrain Honneur Rue Du Docteur Michel Gaulier 58640 VARENNES VAUZELLES
25023639	50664.1	E. Pouilly Marzy 1- Guerigny Urzy A.S. 1	Stade Malaga N°1 Cd 243 58150 POUILLY SUR LOIRE
25023640	50665.1	E. Corbigny Chateau 1- Coulanges Nevers Us 1	Stade Claude Spanoudakis 1 Rue Du Champ De Foire 58800 CORBIGNY
25023641	50666.1	Snid 1- Charrin 1	Stade Des Halles 1 Avenue Marcel Merle 58300 DECIZE

Championnat U18 Brassage / Phase Automne	Poule D1	7
---	-----------------	----------

Samedi 08/10/2022 15H

25060185	50796.1	Nevers Banlay 21- Snid 22	Stade Des Senets 04
Arbitre centre	LEPIE Martin	2547510126	Terrain Annexe 3
Arbitre assistant 1			Rue Du Docteur Michel Gaulier
Arbitre assistant 2			58640 VARENNES VAUZELLES
Délégué principal			
Délégué accompagnateur			
25060186	50797.1	Nevers Fc 21- Cosne Ucs Football 22	Stade Des Senets 03
Arbitre centre	DUMONT Aymeric	2546564953	Terrain Annexe 2
Arbitre assistant 1			Rue Du Docteur Michel Gaulier
Arbitre assistant 2			58640 VARENNES VAUZELLES
Délégué principal			
Délégué accompagnateur			
25060187	50798.1	Gj Afp 58 F. 22- C.S. Corbigeois 21	Stade Les Chanternes
Arbitre centre	BOUJLILAT Hicham	2547103862	Route De Paris
Arbitre assistant 1			58320 POUQUES LES EAUX
Arbitre assistant 2			
Délégué principal			
Délégué accompagnateur			

Championnat U18 Brassage / Phase Automne	Poule D2	8
---	-----------------	----------

Samedi 08/10/2022 15H

25236121	51469.1	Sud Nivernaise 58 21- Ent Marzy Afp Rcncs 21	Stade Banville
Arbitre centre	KAJDAN Pierrick	820662273	Rue Th. De Banville
Arbitre assistant 1			58380 LUCENAY LES AIX
Arbitre assistant 2			
Délégué principal			
Délégué accompagnateur			

Championnat U18 Brassage / Phase Automne	Poule D2	8
---	-----------------	----------

Samedi 08/10/2022 15H

25236122	51470.1	U.S. St Pierroise 21- E. La Machine St Ben 21	Stade Du Panama 1
	Arbitre centre	HAMDAOUI Mohammed Amine 2547058037	Rue De Beaudrillon
	Arbitre assistant 1		58240 ST PIERRE
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Délégué		
	accompagnateur		
25236123	51471.1	E. Alligny Clam Don 21- Ent. Asgu/La Charite 21	Stade Municipal
	Arbitre centre	DE SOUSA MACHADO FAR 861813879	Route De St Sauveur
	Arbitre assistant 1	Alexandre	58310 ST AMAND EN PUISAYE
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Délégué		
	accompagnateur		

Championnat U15 Brassage / Phase Automne	Poule D1	9
---	-----------------	----------

Samedi 08/10/2022 15H

24999216	50446.1	Vauzelles A.S.A. 1- Clamecycoise A.S. 1	Stade Des Ateliers 1
	Arbitre centre	COTTIN Camille 9603178567	Terrain Honneur
	Arbitre assistant 1		Rue Benoit Frachon
	Arbitre assistant 2		58640 VARENNES VAUZELLES
	Délégué		
	accompagnateur		
24999217	50447.1	Cosne Ucs Football 2- Fc Nevers 1	Stade Foing 2
	Arbitre centre	DUCROT BOUDIN Noa 2546757979	Terrain Annexe
	Arbitre assistant 1		Rue Des Sables
	Arbitre assistant 2		58200 COSNE COURS SUR LOIRE
	Délégué		
	accompagnateur		
24999218	50448.1	Snid 1- La Charite Us 1	Stade Louis Masson
	Arbitre centre	TENAILLE Corentin 2546420357	Avenue Jean Jaures
	Arbitre assistant 1		58160 IMPHY
	Arbitre assistant 2		
	Délégué		
	accompagnateur		

Championnat U15 Brassage / Phase Automne	Poule D2	10
---	-----------------	-----------

Samedi 08/10/2022 13H

24999262	50461.1	Ent.Ussp/Sla09 1- C.S. Corbigeois 1	Stade Du Panama 1
	Arbitre centre		Rue De Beaudrillon
	Arbitre assistant 1		58240 ST PIERRE
	Arbitre assistant 2		
	Délégué		
	accompagnateur		

Samedi 08/10/2022 15H

24999261	50460.1	Ent Rcncs Afgp Marzy 1- Ent. La Machine 1	Stade De La Simonnerie
	Arbitre centre	PRUEL Enzo 2547048460	Rue De La Simonnerie
	Arbitre assistant 1		58180 MARZY
	Arbitre assistant 2		
	Délégué		
	accompagnateur		

Championnat U15 Brassage / Phase Automne	Poule D2	10
---	-----------------	-----------

Samedi 08/10/2022 15H

24999263 50462.1	Ent. Coulanges 1 - Ent. Moulins 1	Stade Raymond Dufour
Arbitre centre	SETRAJI Lamiyaa 9603497669	14 Bd De Beauregard
Arbitre assistant 1		58660 COULANGES LES NEVERS
Arbitre assistant 2		
Délégué	BOITIER Kevin 811329691	
accompagnateur		
24999264 50463.1	Non affecté - Ent. Snid 2	
Arbitre centre		
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué		
accompagnateur		

Championnat U13 D2 Brassage / Phase Automne	Poule B	14
--	----------------	-----------

Mercredi 05/10/2022 14H

25078828 50846.1	Gj Afgp 58 F. 3- Nevers Fc 2	Stade Georges Mérat 2
Arbitre centre		Terrain Annexe
Délégué		Rue Maurice Pilette
accompagnateur		58600 GARCHIZY

Mercredi 05/10/2022 17H30

25078830 50848.1	Guerigny Urzy A.S. 1- Marzy 2	Stade Municipal 1
Arbitre centre		Rue Vauban - D977
Délégué		Pre Du Marais
accompagnateur		58130 GUERIGNY

Coupe Du Conseil Départemental / Unique	Unique	18
--	---------------	-----------

Dimanche 09/10/2022 15H

25280602 51492.1	(D2) Varzy 1- Luthenay 1 (D2)	Stade Municipal
Arbitre centre	AISSAOUI Mohammed 2546493038	Route De Corvol
Arbitre assistant 1		58210 VARZY
Arbitre assistant 2		
Observateur principal		
25280603 51493.1	(D2) U.S. Luzy Millay 1- Garchi.Portug 1 (D3)	Stade Jean Lemoine 1
Arbitre centre	RABEUX Emmanuel 800635932	Terrain Honneur
Arbitre assistant 1		Route D Autun
Arbitre assistant 2		58170 LUZY
Observateur principal		
25280604 51494.1	(D1) Coulanges 1- C.S. Du Bazois 1 (D3)	Stade Raymond Dufour
Arbitre centre	PAGNEUX Benjamin 871812098	14 Bd De Beauregard
Arbitre assistant 1		58660 COULANGES LES NEVERS
Arbitre assistant 2		
Observateur principal		
25280605 51495.1	(D4) S.S.St Saulge 1- C.E. Imphy 1 (D2)	Stade Municipal 1
Arbitre centre	FERNANDES Jean Manuel 899182202	Rue Jean Moulin
Arbitre assistant 1		58330 ST SAULGE
Arbitre assistant 2		
Observateur principal		
25280606 51496.1	(D3) Vandenesse St Honore- Sud Loire Allier 1 (D1)	Stade Municipal
Arbitre centre	CORLU Murat 2544302430	Le Bourg
Arbitre assistant 1		58290 VANDENESSE
Arbitre assistant 2		
Observateur principal		

Coupe Du Conseil Départemental / Unique		Unique	18
Dimanche	09/10/2022	15H	
25280607	51497.1	(D1) Marzy 1- Chaulgnes F.C. 1 (D2)	Stade De La Simonnerie
	Arbitre centre	ATERO Juan 891810685	Rue De La Simonnerie
	Arbitre assistant 1		58180 MARZY
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal		
25280608	51498.1	(D4) E. Montsau. Moux Bra - St Pierre 1 (D1)	Stade Municipal
	Arbitre centre	CHEREAU Christophe 881821828	Principal
	Arbitre assistant 1		58230 MON TSAUCHE
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal		
25280609	51499.1	(D2) St Eloi 1- Cossaye As 1 (D3)	Stade Municipal 1
	Arbitre centre	BOITIER Kevin 811329691	Rue De La Gare
	Arbitre assistant 1		58000 ST ELOI
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal		
25280610	51500.1	(D2) Corbigny 1- Druy Beard 1 (D3)	Stade Claude Spanoudakis 1
	Arbitre centre	TARBOUNI Mostafa 2543198845	Rue Du Champ De Foire
	Arbitre assistant 1		58800 CORBIGNY
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal		
25280611	51501.1	(D4) St Martin Olympique 1- C.S. Chantenois 1 (D3)	Stade Communal
	Arbitre centre	SAULIN Fabien 2543585453	Route De Nevers
	Arbitre assistant 1		58130 ST MARTIN D HEUILLE
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal		
25280612	51502.1	(D1) Charrin 1- Cosnois F.C. 1 (D2)	Stade Municipal
	Arbitre centre	DIAS Cilio 891818131	Route De Geneve
	Arbitre assistant 1		La Varenne
	Arbitre assistant 2		58300 CHARRIN
	Observateur principal		
25280613	51503.1	(D3) St Seine 1- Lormes Us 1 (D2)	Stade Municipal
	Arbitre centre	COLAS Pascal 820108884	58250 ST SEINE
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal		
25280614	51504.1	(D3) Alligny St Amand Fc 1- Ent. Corancy/Chateau 1 (D4)	Stade Municipal
	Arbitre centre	HERVE Florian 2543195268	Route De St Sauveur
	Arbitre assistant 1		58310 ST AMAND EN PUISAYE
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal		
25280615	51505.1	(D3) St Reverien 1- Pouilly 1 (D2)	Stade Municipal
	Arbitre centre	SAOULI Sophian 2547294860	Chemin Des Marlottes
	Arbitre assistant 1		Pre Queneau
	Arbitre assistant 2		58420 ST REVERIEN
	Observateur principal		
25280616	51506.1	(D1) Moulins 1- Guerigny Urzy 1 (D1)	Stade Municipal 1
	Arbitre centre	HENRY Yannick 851812591	Route De Decize
	Arbitre assistant 1		58290 MOULINS ENGILBERT
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal		

Coupe Du Conseil Départemental / Unique	Unique	18
--	---------------	-----------

Dimanche 09/10/2022 15H

25280617 51507.1	(D1) Pougues 1 - Cercy 1 (D2)	Stade Les Chanternes
Arbitre centre	DEVOUCOUX Gerard 820828552	Route De Paris
Arbitre assistant 1		58320 POUQUES LES EAUX
Arbitre assistant 2		
Observateur principal		

Départemental 1 Sport Comm / Unique		Poule Unique		395633							1			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1	Vauzelles A.S.A. 2	6	2	2	0	0	0	0	0	0	5	2	3	
2	Marzy 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	5	3	2	
3	Coulanges 1	4	2	1	1	0	0	0	0	0	4	2	2	
4	Cosne Ucs Football 3	4	2	1	1	0	0	0	0	0	5	4	1	
5	Nevers Fc 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	5	4	1	
6	Charrin 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	2	2	0	
7	Guerigny Urzy 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	5	3	2	
8	Moulins 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	6	2	4	
9	Pougues 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	12	4	8	
10	St Pierre 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	4	-4	
11	Sud Loire Allier 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	17	-15	
12	La Charite Us 2	-1	2	0	0	1	1	0	0	0	2	6	-4	

Départemental 2 / Unique		Poule A		395657							3			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1	Garchizy As 2	6	2	2	0	0	0	0	0	0	16	0	16	
2	C.E. Imphy 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	9	3	6	
3	Pouilly 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	5	0	5	
4	Cosnois F.C. 1	4	2	1	1	0	0	0	0	0	3	0	3	
5	A.S.C. Pougnoise 2	4	2	1	1	0	0	0	0	0	2	0	2	
6	Vauzelles A.S.A. 3	3	2	1	0	1	0	0	0	0	9	2	7	
7	Clamecycoise A.S. 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	3	8	-5	
8	Av.S. Fourchambault 2	1	2	0	1	1	0	0	0	0	3	4	-1	
9	St Pere 1	1	2	0	1	1	0	0	0	0	3	8	-5	
10	Montigny 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	5	-5	
11	Varzy 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	11	-9	
12	La Charite Us 3	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	14	-14	

Départemental 2 / Unique		Poule B		395657							2			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1	Luthenay 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	6	2	4	
2	Corbigny 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	4	1	3	
3	U.S. Luzy Millay 1	4	2	1	1	0	0	0	0	0	3	1	2	
4	Chateau Arleuf 1	4	2	1	1	0	0	0	0	0	3	2	1	
5	St Eloi 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	5	2	3	
6	Sud Nivernaise 58 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	5	2	3	
7	La Machine Uf 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	2	2	0	
8	Chaulgnes F.C. 1	2	2	0	2	0	0	0	0	0	2	2	0	
9	Cercy 1	1	2	0	1	1	0	0	0	0	2	3	-1	
10	Nevers-Challuy-Sermo 2	1	2	0	1	1	0	0	0	0	1	3	-2	
11	St Benin A.S. 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	6	-4	
12	Lormes Us 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	9	-9	

Départemental 3 / Unique		Poule A		395920							5			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1	Alligny St Amand Fc 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	7	1	6	
2	Coulanges Nevers Us 2	6	2	2	0	0	0	0	0	0	7	1	6	
3	Guerigny Urzy A.S. 2	6	2	2	0	0	0	0	0	0	6	1	5	
4	C.S. Chantenois 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	5	1	4	
5	Marzy 2	4	2	1	1	0	0	0	0	0	6	3	3	
6	St Pere 2	4	2	1	1	0	0	0	0	0	4	2	2	
7	St Reverien 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	1	3	-2	
8	U.S. St Pierroise 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	3	-3	
9	Garchi.Portug 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	6	-4	
10	Nevers Banlay 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	6	-5	
11	Av.S. Fourchambault 3	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	5	-5	
12	Entrains 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	9	-7	

Départemental 3 / Unique		Poule B		395920							4			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	C.S. Corbigeois 2	6	2	2	0	0	0	0	0	0	19	0	19	
2	Cossaye As 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	16	0	16	
3	Sud Nivernaise 58 3	4	2	1	1	0	0	0	0	0	5	2	3	
4	Druy Beard 1	4	2	1	1	0	0	0	0	0	3	1	2	
5	Ent.Moux Brassy 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	2	3	-1	
6	Charrin 2	2	2	0	2	0	0	0	0	0	2	2	0	
7	Vandenesse St Honore 1	1	2	0	1	1	0	0	0	0	2	5	-3	
8	U.S. Luzy Millay 2	1	2	0	1	1	0	0	0	0	1	13	-12	
9	C.S. Du Bazois 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	2	-1	
10	St Seine 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	5	-5	
11	Moulins 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	18	-18	
12	La Machine Uf 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Départemental 4 / Unique		Poule A		396186							20			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	U.S. Cercycoise 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	5	0	5	
2	C.S. Corbigeois 3	3	1	1	0	0	0	0	0	0	4	0	4	
3	Ent. Corancy/Chateau 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4	E. Montsau. Moux Bra 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5	S.S.St Saulge 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6	St Pereuse Asspf 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7	Tannay 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	C.S. Du Bazois 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	4	-4	
9	Druy Beard 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	5	-5	

Départemental 4 / Unique		Poule B		396186							21			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	C.E. Imphy 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	7	0	7	
2	Foy.Rur.Educ.Pop. Lu 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	4	1	3	
3	Chaulgnes F.C. 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	3	0	3	
4	Coulanges Nevers Us 3	3	1	1	0	0	0	0	0	0	3	1	2	
5	Marzy 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6	Neuvy Sporting Club 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7	St Martin Olympique 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	3	-2	
8	A.S. Cossaye 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	4	-3	
9	E. Garch Port Garchi 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	3	-3	
10	Varzy 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	7	-7	

Critérium Féminin / Unique		Poule Unique		400545							11			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	Cosne Ucs Football 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	11	2	9	
2	E. Corbigny Chateau 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	2	1	1	
3	Nevers Fc 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	
4	Clamecycoise A.S. 1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
5	St Reverien 1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
6	Charrin 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7	E. Pouilly Marzy 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	Snid 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	2	-1	
9	Coulanges Nevers Us 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	-1	
10	Guerigny Urzy A.S. 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	11	-9	

Championnat U18 Brassage / Phase Automne		Poule D1		396840		7							
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Gj Afgp 58 F. 22	6	2	2	0	0	0	0	0	0	9	2	7
2	Nevers Fc 21	4	2	1	1	0	0	0	0	0	3	2	1
3	C.S. Corbigeois 21	2	2	0	2	0	0	0	0	0	2	2	0
4	Cosne Ucs Football 22	2	2	0	2	0	0	0	0	0	1	1	0
5	Snid 22	1	2	0	1	1	0	0	0	0	1	5	-4
6	Nevers Banlay 21	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	6	-4

Championnat U18 Brassage / Phase Automne		Poule D2		396840		8							
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	E. La Machine St Ben 21	3	1	1	0	0	0	0	0	0	2	0	2
2	U.S. St Pierroise 21	3	1	1	0	0	0	0	0	0	5	4	1
3	E. Alligny Clam Don 21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Sud Nivernaise 58 21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Ent. Asgu/La Charite 21	0	1	0	0	1	0	0	0	0	4	5	-1
6	Ent Marzy Afgp Rcncs 21	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	-2

Championnat U15 Brassage / Phase Automne		Poule D1		396849		9							
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Snid 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	24	0	24
2	Fc Nevers 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	12	2	10
3	Cosne Ucs Football 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	5	3	2
4	La Charite Us 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	2	-1
5	Vauzelles A.S.A. 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	3	20	-17
6	Clamecycoise A.S. 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	19	-18

Championnat U15 Brassage / Phase Automne		Poule D2		396849		10							
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	C.S. Corbigeois 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	12	2	10
2	Ent. Coulanges 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	7	14	-7
3	Ent. La Machine 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Ent. Moulins 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Ent Rcncs Afgp Marzy 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Ent.Ussp/Sla09 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Ent. Snid 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	5	-3

Championnat U13 D1 Brassage / Phase Automne		Poule D1		396866		12							
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Gj Afgp 58 F. 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	13	1	12
2	Cosne Ucs Football 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	11	1	10
3	Snid 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	7	2	5
4	Nevers Fc 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	8	-7
5	Vauzelles A.S.A. 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	8	-8
6	Nevers Banlay 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	3	15	-12

Championnat U13 D2 Brassage / Phase Automne		Poule A		396872							13		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	La Charite Us 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	6	1	5
2	St Pere 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	2	1	1
3	Clamecycoise A.S. 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	8	12	-4
4	Varzy 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Cosne Ucs Football 3	0	2	0	0	2	0	0	0	0	7	9	-2

Championnat U13 D2 Brassage / Phase Automne		Poule B		396872							14		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Cosne Ucs Football 2	6	2	2	0	0	0	0	0	0	36	0	36
2	Guerigny Urzy A.S. 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	6	3	3
3	Nevers Fc 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	4	3	1
4	Gj Afgp 58 F. 3	0	1	0	0	1	0	0	0	0	3	6	-3
5	Marzy 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	18	-18
6	V. Premery Fc 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	3	22	-19

Championnat U13 D2 Brassage / Phase Automne		Poule C		396872							15		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Nevers-Challuy-Sermo 2	6	2	2	0	0	0	0	0	0	21	0	21
2	Gj Afgp 58 F. 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	5	2	3
3	Marzy 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	5	2	3
4	Coulanges Nevers Us 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	14	-12
5	Vauzelles A.S.A. 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	17	-15

Championnat U13 D2 Brassage / Phase Automne		Poule D		396872							16		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Charrin 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	3	2	1
2	Snid 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	6	4	2
3	Nevers-Challuy-Sermo 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Sud Nivernaise 58 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	C.S. Chantenois 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Ent.Ussp/Sla09 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	4	-3

Championnat U13 D2 Brassage / Phase Automne		Poule E		396872							17		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Chatillon 1	4	2	1	1	0	0	0	0	0	7	3	4
2	C.S. Corbigeois 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	6	1	5
3	Snid 3	3	1	1	0	0	0	0	0	0	6	4	2
4	Ent. Cercy Moulins 1	1	2	0	1	1	0	0	0	0	6	8	-2
5	Chateau Arleuf 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	11	-9

Championnat U13 D2 Brassage / Phase Automne		Poule F		396872							19		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	C.S. Corbigeois 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	9	3	6
2	St Benin A.S. 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	7	1	6
3	Charrin 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	4	7	-3
4	La Machine Uf 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Snid Fem 4	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	9	-9